



HAL
open science

Différence et ambivalence : la figure du Boumian en Provence et Languedoc

Marc Bordigoni

► **To cite this version:**

Marc Bordigoni. Différence et ambivalence : la figure du Boumian en Provence et Languedoc. Gabriel Audisio. Vivre dans la différence hier et aujourd'hui, Editions A. Barthélémy, pp.155-161, 2007. halshs-00423631

HAL Id: halshs-00423631

<https://shs.hal.science/halshs-00423631>

Submitted on 10 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Différence et ambivalence : la figure du Boumian en Provence et Languedoc

Marc BORDIGONI
Ethnologie

La différence est la vie — ou la vie n'est que différence (sans indifférence de regard) —, l'égalité un projet politique, l'exclusion est une condition historique, ou un autre projet politique dans le cadre d'une épistémè si l'on veut faire savant (Michel Foucault est celui sans qui nous ne pouvons rien penser de ce qui nous occupe, je n'y ferai plus référence, mais il est celui qui fonde ma réflexion, ou tout au moins la lecture personnelle que j'en ai car peut-être à contre-pied parfois).

Il serait assurément absurde, anhistorique et bien prétentieux de vouloir rendre compte d'une « différence tsigane » comme d'un phénomène réel, constant et identique depuis l'apparition en Europe de l'ouest des premiers Égyptiens au xv^e siècle jusqu'à nos jours. L'histoire de ces Égyptiens, Bohémiens, Tsiganes est le travail de non-Tsiganes qui ont consulté les archives et ont su ainsi retracer leur parcours dans la France depuis l'Ancien Régime jusqu'au xx^e siècle¹. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du xx^e siècle que l'on dispose de récits — parfois oraux, recueillis par des ethnologues, mais surtout écrits par des Tsiganes. Ils ne sont pas très nombreux² mais constituent une indéniable richesse afin de percevoir ce que pourrait vouloir dire « vivre la différence tsigane ». Mon propos ne saurait être une vague synthèse de tant de récits si différents relatant des expériences particulières. L'invitation de l'Institut Européen Séguier, situé à Nîmes, m'a incité

1. Henriette ASSÉO, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994 ; François DE VAUX DE FOLETIER, « Les Tziganes en France au xv^e siècle », *Connaissance du Monde*, 71-79, 1959 ; François DE VAUX DE FOLETIER, *Les Tsiganes dans l'ancienne France*, Paris, Société d'édition géographique et touristique, 1961 ; François DE VAUX DE FOLETIER, *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Paris, Fayard, 1970 ; François de Vaux de Foletier, *Les bohémiens en France au XIX^e siècle*, Paris, J.-C. Lattès, 1981.

2. *Ces Gens-là. Cent ans d'histoires de la communauté gitane à Grenoble*, Bresson, ADHAC/CODASE, 2004 ; Vania DE GIJA, *Romano atmo. L'Âme tsigane*, Châteauneuf-les-Martigues, Wallada, 1992 ; Joseph dit Coucou DOERR, *Où vas-tu, Manouche ?*, Bordeaux, Wallada, 1982 ; LICK, *Scènes de la vie manouche. Sur les routes de Provence avec les Sinti Piémontais*, Châteauneuf-les-Martigues, Wallada, 1998 ; Matéo MAXIMOFF, *Le prix de la liberté*, Romainville, chez l'auteur, 1981 ; Matéo MAXIMOFF, *Ce monde qui n'est pas le mien*, Romainville, chez l'auteur, 1986 ; Matéo MAXIMOFF, *Dites-le avec des pleurs*, Romainville, chez l'auteur, 1986 ; Matéo MAXIMOFF, *Routes sans roulottes*, Romainville, chez l'auteur, 1993 ; MOSSA, *La Gitane et son destin*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; Joseph STIMBACH, *Itsego. Contes manouches*, Port-de-Bouc, Wallada, 2001.

à porter ma réflexion sur une réalité languedocienne et provençale : le *Boumian*, les Bohémiens, mais dans le contexte particulier du sud-est de la France. Il me semble que nombre d'indices laissent à penser que ces Bohémiens-là sont bien perçus comme différents mais sans pour autant être considérés comme des étrangers. Figures de l'altérité certainement, mais alors d'une « altérité incluse » (j'emprunte ce concept à Florence Dupont³ qui l'a élaboré dans un tout autre cadre, l'histoire romaine).

Les documents communaux attestant de la présence bohémienne en Provence sont anciens sous quelque nom qu'on la relève : Égyptiens de la Petite Égypte, *bomians egisiens*, Indiens, Bouémiens, Boèmes, Boïsmes, Bolomian, Boyames, voire Sarrasins⁴, etc. Un premier ensemble de sources communales a été publié par Louis Honoré qui date le premier document de 1433 à Brignoles⁵. Comme les suivants, il témoigne de ce que François de Vaux de Foletier a appelé « Chevauchées et passades des capitaines bohémiens en Provence et dans la vallée du Rhône⁶ ». La plupart du temps, il s'agit de courtes notes dans les comptes communaux, témoignant soit d'indemnités versées par la commune à des paysans ayant eu à subir des dégâts du fait du passage d'une troupe. « Ils sont toutefois peu importants, si on en juge par le montant minime du remboursement des dommages que payaient régulièrement aux victimes les trésoriers des communes », indique Louis Honoré⁷, soit du « droit de passade », c'est-à-dire le versement d'une petite somme ou de quelques provisions afin que la troupe passe son chemin :

Item plus pause aver pagat, per comandament de monsenhor lo sendeghe Mevolhon, a la segunda banda dels Boymenes que passeron del temps de ma thesauraria, so es sieys gros, sive ...gr. VI⁸.

Les sommes versées aux troupes de Bohémiens sont très faibles en comparaison de celles que les communes versent directement aux troupes de mercenaires ou compagnies de tel ou tel noble de province qui passent par leur village. À Réauville, par exemple, l'on donne la même année quelques sous aux Bohèmes et 4 écus 30 sols pour avancer de trois jours le départ d'une compagnie du régiment de Normandie⁹.

Au fil du temps les troupes se disloquent et ce sont des familles qui circulent en Provence et Languedoc, pour autant elles ne perdent pas leur visibilité et restent toujours identifiables par les habits des femmes, les manières de mendier, de dire la

3. Concept que l'on retrouve à l'œuvre dans Florence DUPONT et Emmanuelle VALETTE-CAGNAC, *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, L'Antiquité au présent, 2005, 285 p.

4. Sur l'aspect contemporain de la question des dénominations voir Marc BORDIGONI, *Les Gitans*, Paris, Le Cavalier bleu, 2007.

5. LOUIS HONORÉ, « Les Bohémiens en Basse-Provence du xv^e au xviii^e siècle », *Bulletin philologique et historique*, 1-17, 1926.

6. F. DE VAUX DE FOLETIER, *Les Tsiganes dans l'ancienne France...*, op. cit., chapitre V.

7. LOUIS HONORÉ, *art. cit.*, p. 3.

8. Arch. mun. Forcalquier, CC 32 et 33 : comptes trésoraires 1517/1518 : je cite cet exemple car il ne figure pas dans le relevé de Louis Honoré. Je remercie Jean-Michel Royer de me l'avoir indiqué.

9. Simone CHAMOIX (éd.), *Les Bohémiens qui sillonnent nos campagnes*, Avignon, 1990 (photocopie d'une communication donnée par l'auteur).

bonne aventure ou de commencer à vendre de menus objets, ficelles, rubans, clous, mais aussi cierges et eau bénite venant des lieux de pèlerinage¹⁰. Les *Boumian* prennent place dans le paysage social.

Dans les archives apparaissent une autre manière de traiter le passage des Bohémiens : en 1638 les consuls de Dieulefit (Drôme) payent la location à l'année d'une maison pour loger les Bohémiens de passage : dans d'autres communes on préfère les loger à l'auberge ou dans l'étable d'un paysan, quitte à ce que la collectivité dédommage le propriétaire des lieux (Caderousse 1611, Vinsobres 1634). L'accueil dans des truanderies (littéralement « maison pour les vagabonds ») est une histoire qui reste à écrire. Au-delà des quelques notes que je viens de citer, il est remarquable que l'on trouve trace de cette préoccupation jusqu'au XIX^e siècle comme en porte témoignage l'extrait suivant du testament de M. Bouche, de Forcalquier, en 1893 :

10^e disposition :

Deux mille francs à la dite commune de Forcalquier pour l'établissement d'une truanderie où pourraient loger les bohémiens et voyageurs nomades de passage à Forcalquier. La durée de leur séjour serait réglée par un arrêté municipal : cet établissement serait placé soit au fonds de la place St Pierre soit sur le morceau de terrain complanté d'arbres dépendant de ma propriété quartier du chapitre ou de la Roche, établi entre la route nationale 100 et le vieux chemin de Beaudine (m'appartenant)¹¹.

M. Bouche vivant plus longtemps que prévu, cette disposition de son premier testament, comme d'autres, disparaîtra au fil du temps, faute de ressources encore disponibles.

Il ne faudrait pas tomber dans un angélisme benêt et ne pas prendre en considération les persécutions, enfermements et envois aux galères dont nombre de Bohémiens ont souffert sous l'Ancien Régime. Une partie de l'historiographie des Tsiganes, en s'appuyant principalement sur les arrêts du parlement de Provence ou ceux du roi, laisse de côté ces aspects de la vie quotidienne dans les campagnes où, avec le temps, les *Boumian* ont trouvé leur place. Par-delà ces indications, il faut également prendre en compte d'autres sources accessibles qui nous informent aussi sur la place qu'occupent « ces gens-là », avec leur différence reconnue et affichée, dans l'imaginaire provençal et languedocien. Pour preuve, je citerai le choix fait par le comte de Villeneuve, dans sa fameuse *Statistique des Bouches-du-Rhône*, quand il veut rendre compte de l'état de la langue en usage dans le département¹².

État de la langue exemple n° 23, XVII^e siècle. Le morceau suivant se trouve dans tous les Recueils de Cantiques Provençaux : il fut composé vers le XVII^e siècle par M. Puech. Le cardinal De Grimaldi, alors archevêque d'Aix, offensé de ce qu'on appelait des

10. Marc BORDIGONI, « De la Bonne aventure à la "guérison" : les bienfaits espérés des Bohémiennes », P. BOULHOUL, F. GAIDE, M. LOUBET (dir.), *Guérisons du corps et de l'âme, approches pluridisciplinaires*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, p. 347-357.

11. Testament conservé aux archives de l'hôpital de Forcalquier.

12. M. DE VILLENEUVE, *Statistique du département des Bouches du Rhône, avec atlas*, Marseille, Antoine Ricard, 1824, tome 3, page 181.

donneurs de bonne fortune au berceau de l'Homme-Dieu, voulut interdire le Noël ; mais l'auteur ayant produit un Noël espagnol de Lopez De Véga dont le sien n'était qu'une imitation, et ayant allégué que cette composition avait reçu l'approbation d'un tribunal ecclésiastique ombrageux en matière de foi, le Noël provençal continua à être chanté. *N'autres sian tres Boumians / Que dounan la bueno fortuna / N'autres sian tres Boumians / Qu'attrapan pertout ouite sian.*

Préfet des Bouches-du-Rhône, le comte de Villeneuve observe, dans son chapitre intitulé « Usages les plus remarquables de la Vie Civile », que « la croyance des sortilèges est aussi très répandue dans les campagnes et même dans les villes, et les faiseuses de cartes, les diseuses de bonne aventure, les bohémiens et bohémiennes, trouvent encore beaucoup de dupes¹³ ». Plus que l'Église, le pouvoir étatique tient en suspicion les Bohémiens jusqu'à leur trouver une véritable dangerosité sociale à partir de la fin du XIX^e siècle¹⁴. La présence de *Boumian* dans les Noëls provençaux témoigne de l'ancrage dans l'imaginaire collectif, en plus de la présence physique dans l'espace social, de ces personnes qui sont tout à la fois « dedans », ils viennent auprès de l'Enfant-Dieu, et « dehors » car ils se permettent une chose invraisemblable, et pourtant admise par l'Église elle-même, prédire le destin tragique qui l'attend.

Loin de diminuer avec le temps, l'affirmation de la légitimité de cette altérité incluse se trouve réactualisée dans les formes nouvelles de la culture populaire provençale que sont la crèche et la pastorale des santons¹⁵, puis au cours du XIX^e siècle « la crèche parlante¹⁶ ». Régis Bertrand souligne que la pastorale des santons emprunte à la crèche, et il cite en exemple *lè Boumian*, et Sanmartin indique, quelques années plus tard, que la crèche a elle-même emprunté beaucoup aux Noëls provençaux et cite en exemple... *lè tres Boumian* !

Il ne saurait être question ici de reprendre en détail les données et les analyses fournies par ces deux auteurs mais relevons tout de même quelques indices de l'inscription provençale des *Boumian*. Depuis les Noëls du XVII^e siècle jusqu'aux marchés aux santons contemporains en passant par les crèches parlantes du début du XX^e siècle, les Bohémiens, sous la forme collective des *tres Boumian*, ou plus tard (fin XIX^e) sous la forme d'un couple, le Bohémien et la Bohémienne, sont toujours présents au moment de la naissance de l'Enfant-Dieu. Encore de nos jours, les Bohémiens font partie des dix premières figurines obligées de la crèche dans les catalogues des santonniers. Les crèches parlantes provençales sont bilingues :

Les personnages bibliques s'expriment en français (même si parfois certains d'entre eux prononcent quelques phrases en provençal) et les figurines qui représentent des

13. *Ibidem*, p. 253.

14. Marc BORDIGONI, « Des mots pour dire les maux de la société. "Tzigane", "bohémien" et autres nomades dans la presse au XIX^e siècle », S. MOUSSA (dir.), *Une race qui secoue toutes les disciplines. La représentation des Bohémiens dans la culture européenne (XVIII-XIX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

15. Régis BERTRAND, *Santons et santonniers en Provence. Naissance et développement d'une dévotion et d'un artisanat depuis le XVIII^e siècle*, Thèse de 3^e cycle, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1989.

16. Carole SANMARTIN, *La crèche parlante : un théâtre de marionnettes en Provence au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Provence, Aix-en-Provence, 2000.

personnages locaux sont censées s'exprimer dans la langue régionale. Cette diglossie est en fait la transposition dans le théâtre de marionnettes d'une situation vécue au quotidien par les contemporains de la crèche parlante : « l'essentiel de la population provençale parle une langue entachée de "francismes" que les gens "lettrés" pratiquent peu¹⁷ ».

Les Bohémiens, *Boumian* puisque provençaux, s'expriment en provençal dans l'ensemble du corpus analysé. Selon Régis Bertrand.

il y a deux types d'« étrangers » dans la crèche : les Rois mages empressés à venir adorer le Messie, qui symboliseraient les trois continents et l'universalité de la Chrétienté, et le « *boumian a long peou* » qui témoigne au cœur de la crèche et de la Pastorale que la Chrétienté n'est point unanimiste et réclame encore des conversions¹⁸.

Le fait de parler en provençal, d'être parmi les plus anciennes figures de la crèche autorise-t-il vraiment à qualifier d'étrangers les *Boumian* ? Probablement pas. Par contre, qu'ils puissent symboliser la question de la conversion chrétienne dans le monde occitan, pourquoi pas ? Le premier écrit décrivant l'apparition d'une troupe d'Égyptiens à Paris en 1427¹⁹ comporte une longue partie sur le crime d'apostasie qu'auraient commis ces populations au contact des Sarrasins : leur destin de peuple errant viendrait d'une pénitence infligée par le pape lui-même (« ne pas dormir dans un lit durant sept années »). Différents par leur mode de vie, leurs manières, leurs parures, les Bohémiens de France se sont toujours affirmés chrétiens, faisant aussi souvent que possible baptiser leurs enfants et choisissant des parrains parmi les notables locaux, voire les gens d'Église. Ils n'ont pratiquement jamais fait l'objet de poursuites pour sorcellerie ou autre hérésie, et la pratique de la « bonne aventure » n'a jamais été condamnée par l'Église : les reproches de celle-ci s'adressent à ceux qui veulent savoir l'avenir qui n'appartient qu'à Dieu, pas à ces femmes qui se saisissant de la main des passants, leur racontent des histoires de maris volages, d'enfants à naître, de maladies et de bonheurs toujours possibles. Il en fut ainsi en Provence et en Languedoc, mais à aucun moment dans les noëls ou les pastorales (à une exception citée par Sanmartin — la crèche parlante de Peirello où il est question d'un pacte avec le diable) — leur appartenance au monde chrétien n'est remise en cause. Une autre tradition, celle du Félibrige, fera des *Boumian* des personnages permanents de la réalité provençale et languedocienne, en particulier à travers les efforts du marquis Folco de Baroncelli pour leur donner une place dans le cadre du pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer²⁰.

Il y aurait encore nombre de documents à exploiter, de corpus à constituer ou explorer (en particulier les figures du *Boumian* dans les santons à travers les âges)

17. *Ibidem*.

18. Régis BERTRAND, *op. cit.*, p. 301-302

19. *Journal d'un bourgeois de Paris*, à l'année 1427.

20. Sur la question du pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer et des Gitans voir Marc BORDIGONI, « Le "pèlerinage des Gitans", entre foi, tradition et tourisme », *Ethnologie française* XXXII, 2002, 489-501 ; Marc BORDIGONI, « Pourquoi un pèlerinage local, languedocien et provençal est-il devenu, pour le grand public la "fête des Gitans" ? », Henry MICHEL, *Fêtes et festivités en Méditerranée, xv^e-xx^e siècles*, Montpellier, à paraître ; Marc BORDIGONI, « Sara au Saintes-Maries-de-la-Mer. Métaphore de la présence gitane dans le "monde de Gadjé" », *Études tsiganes*, 20, 12-34, 2004.

quand comme un modèle de pensée qui ne conçoit que l'existence de soi-même et tend à oublier les formes pratiques qu'ont les peuples, à savoir admettre une altérité incluse : une manière autre d'être au monde, dans le monde, de toujours être dans l'échange (il n'y a pas d'autarcie tsigane) sans pour autant disparaître, mais « plus fort encore », si j'ose écrire, s'inscrivant dans les chants religieux, dans les représentations qui revendiquent la « tradition provençale » la plus affirmée.

La production de différences pour vivre la différence est une des constantes de tous les groupes que l'on appelle « Tsiganes » en Europe. Comme l'a souvent souligné Patrick Williams, il s'agit d'un moyen ordinaire, pour les Tsiganes, de pouvoir demeurer eux-mêmes dans un monde qui se transforme, avec lequel il est indispensable d'échanger, avec lequel il faut toujours composer²¹. D'où la conviction répétée depuis des décennies, voire des siècles, de certains observateurs d'être les derniers témoins à rencontrer « d'authentiques Tsiganes ».

Cette conviction tsigane de la différence irréductible est rapportée par Nancy Thède²² dans la belle parabole du *Flamenco* (le flamand rose *i.e.* le Gitan andalou) et du *Pato* (le canard *i.e.* le *payo*, le non-Gitan) que lui racontent deux vieux Gitans andalous : « Le Flamenco et le Pato sont pareils, ce sont deux oiseaux, deux oiseaux qui aiment l'eau, ils sont pareils, n'est-ce pas, et pourtant ils ne sont pas pareils ! Ça saute aux yeux ! » (résumé par moi-même).

Vivre la différence *boumian* reviendrait alors plutôt à interroger la société provençale et languedocienne qui expose l'altérité du *Boumian*, sans la réduire ou l'assimiler. Cette altérité incluse permet de se définir soi-même, de réaffirmer sa propre légitimité, de la renforcer par celle de l'Autre que l'on admet. Ainsi que Florence Dupont le souligne (dans le cas de Rome et de ses rapports à la Grèce, j'extrapole donc), le concept d'altérité incluse est une remise en cause des notions si souvent admises de « métissage », « biculturalisme » ou de « résistance culturelle ». Dans le cas qui nous occupe, le *Boumian*, qui s'exprime en provençal dans les crèches parlantes, est bien « du pays », ce sont les personnages bibliques qui parlent français ; mais l'on sait aussi que les *Boumian* parlent leur propre langue (le *calo*) tout comme les Provençaux et Languedociens parlent la leur dans l'Empire ou la République après la Révolution française : tous pratiquent un bilinguisme qui n'est gênant pour personne. Provençaux et *Boumian* appartiennent au même monde — ils vont saluer l'Enfant-Dieu qui vient de naître — mais ils ne se confondent pas, ne se marient pas entre eux, chacun garde son monde à soi. Les Provençaux et Languedociens d'après la Révolution ne sont-ils pas confrontés à cette même question dans leur rapport à la centralité (celle de l'Église et celle de l'État francophone) ?

21. Patrick WILLIAMS, « Ethnologie, déracinement et patrimoine. À propos de la formation culturelle des traits culturels tsiganes », D. FABRE (dir.), *L'Europe entre cultures et nations, Ethnologie de la France*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996, p. 283-294.

22. Nancy THÈDE, *Gitans et Flamenco. Les rythmes de l'identité*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1999.

La place faite aux *Boumian* dans l'univers social et littéraire provençal et languedocien peut-elle être interrogée comme une invite à la société française à savoir faire de même avec les cultures occitanes ?

Il faudrait donc mener une recherche sur l'apparition des *Gitanos* dans les noëls espagnols, le contexte historique de renforcement de la monarchie et la manière dont les diverses cultures locales négocient le maintien — ou la reconstruction — de leur propre identité pour pouvoir, par un comparatisme de bon aloi, essayer de valider l'interprétation proposée de l'altérité incluse des *Boumian* dans l'univers de langue d'oc.